

Malakoff, le 30 mai 2022

Décision n°2022-21 portant nomination du directeur du centre de Val de Reuil

La directrice générale de l'Établissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 du code de la défense ;

Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Établissement public d'insertion de la défense ;

Décide :

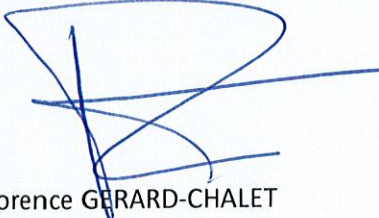
Art. 1^{er} – Monsieur Rabah IDIR nommé directeur du centre de Val de Reuil.

Art. 2 – La décision n° 2019-01 portant nomination d'un directeur de centre est abrogée.

Art.3 – La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Art. 4 – Le directeur général adjoint est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

La Directrice générale,



Florence GERARD-CHALET